



FONDATION
RUES PRINCIPALES

Sainte-Julienne

GUIDE D'AMÉNAGEMENT



AVRIL 2012

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Mise en situation.....	3
2. La session-image	4
3. Le guide d'aménagement	6
3.1 Les limites du territoire concerné par le plan d'interventions physiques	6
3.2 Les interventions applicables sur l'ensemble du territoire	8
3.3 Les secteurs d'intervention particuliers et les moyens à privilégier	12
3.3.1 La rue Cartier.....	13
3.3.2 La rue Albert	15
3.3.3 L'intersection entre la rue Cartier et le chemin du Gouvernement.....	16
3.3.4 Le chemin du Gouvernement.....	19
3.3.5 La rue Victoria.....	20
3.3.6 Le secteur de l'église et du parc Lionel Ricard	21
3.3.7 La rue Napoléon au coin de la rue Édouard	22
3.3.8 La rue Eugène-Marsan	23

1. Introduction

Dans le cadre de la démarche de revitalisation en cours, la Fondation Rues principales s'est engagée, en collaboration avec les intervenants du milieu, à élaborer des objectifs et des critères pour la réalisation de futurs aménagements pour certaines parties du territoire de Sainte-Julienne, en conformité avec les orientations retenues par le comité Revitalis'Action Sainte-Julienne et inscrites dans le scénario de revitalisation adopté en 2011.

Ce guide de référence pose les balises des prochains aménagements publics à réaliser. Il représente le fruit d'un consensus partagé au sein des différents partenaires concernés par l'état actuel du cadre urbain, et préoccupés de mettre en œuvre les moyens appropriés pour améliorer l'aspect et l'ambiance du noyau villageois. Le succès de la revitalisation passe en effet par l'établissement d'une complicité entre tous les acteurs.

1.1 Mise en situation

L'image de nos municipalités, tout comme de celle de nos résidences, est une question d'identité et de vision. Il ne s'agit pas d'empêcher l'évolution et le développement, mais davantage de faire en sorte d'encadrer les interventions qui se font pour assurer le respect de l'identité et de la « personnalité » de la municipalité. Cet encadrement doit reposer sur une vision d'avenir basée sur les atouts et les spécificités d'un milieu de vie. Trop souvent le développement s'est fait sans égard aux caractéristiques distinctives d'un milieu, lui faisant perdre un à un les éléments qui le rendaient unique.

Plusieurs éléments contribuent à créer une image, bonne ou mauvaise, d'une municipalité et dont on se souviendra longtemps. Après un séjour ou un bref passage dans un lieu, le souvenir et les perceptions qu'on garde tiennent à différents éléments tels le tracé des rues, le cachet et le style des bâtiments, la qualité des enseignes commerciales, la présence de végétation et d'un mobilier urbain particulier, l'éclairage, la qualité des aménagements qui favorisent la marche et la détente, etc.

Depuis l'été 2010, Sainte-Julienne a adhéré à la démarche Rues principales. Cette démarche, visant à impliquer l'ensemble des intervenants et des organismes concernés par la revitalisation, a permis d'adopter un plan d'action triennal (le scénario de revitalisation) à la suite de larges consultations publiques qui ont touché une centaine de citoyens. Plusieurs actions ont été mises en œuvre en particulier sur les plans de l'image, de l'animation et de la mise en valeur du patrimoine.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du scénario de revitalisation qui a retenu comme priorités d'aménagement les points suivants :

Rappel des recommandations du scénario (Scénario de revitalisation, 2011) :

- Réaliser des aménagements centrés sur une vision cohérente et structurée du noyau villageois en tant que cœur attrayant et sécuritaire et milieu de vie à échelle humaine;
- Créer des liens avec les différents attraits (rivière et patrimoine), les commerces et les services;
- Améliorer l'aménagement des rues et des espaces publics par l'élargissement des trottoirs, l'implantation d'un mobilier urbain de qualité, l'amélioration de l'éclairage, la mise en valeur des arrière-cours, la plantation d'arbres et d'arbustes, etc.;
- Examiner la possibilité d'enfourer les fils sur la rue Cartier;
- Favoriser la rénovation de qualité des bâtiments;
- Se doter d'un plan de protection et de mise en valeur du patrimoine;
- Mettre en valeur les espaces publics.

Rappelons que les sondages réalisés au cours de l'année 2011 ont souligné l'importance accordée par les répondants à la qualité des aménagements et de la signalisation. Lorsque questionnés sur différents aspects du noyau villageois, les résidents se montrent plutôt satisfaits quant à la facilité de circuler (64,3%), la sécurité des piétons (bon ou excellent pour 58,5%), la signalisation (64%), l'apparence physique (57%). En revanche, les gens d'affaires mentionnent le laisser-aller dans l'entretien des bâtiments comme une des causes principales de leur perception plutôt partagée (50% de satisfaits de l'apparence physique).

2. La session-image

En juin 2011, une soirée publique a permis à des citoyens et des intervenants de Sainte-Julienne d'analyser et comprendre comment s'était développée Sainte-Julienne au cours de l'histoire. L'objectif consistait à dresser un inventaire des caractéristiques physiques de la municipalité afin de faire ressortir les éléments qui constituent son identité et son patrimoine. À partir de cet inventaire, le milieu sera documenté sur les éléments à conserver, à protéger ou à mettre en valeur pour renforcer ce qui rend unique Sainte-Julienne.

Voici en résumé, les constats effectués (Session-image, 2011) :

- La traversée de Sainte-Julienne se fait par une large route achalandée bordée de stationnements, de commerces et de services en lieu et place du chemin du Gouvernement qui a perdu sa fonction de voie de transit vers le nord;
- La présence de la rivière demeure discrète en l'absence d'aménagements particuliers, même si le pont est un lieu de passage très fréquenté;
- L'alignement d'origine des bâtiments du noyau villageois demeure sensiblement le même le long des rues et offre des perspectives très similaires à celles d'autrefois;
- De nombreuses résidences ont conservé leur jardin ou un espace vert autour des bâtiments, ce qui renforce le cachet villageois;
- L'implantation de nouveaux bâtiments institutionnels a modifié le cachet de la trame villageoise sur le plan du gabarit et contraste avec le style des principaux bâtiments des rues commerciales qui ont généralement conservé leurs proportions d'origine;
- Les voies de circulations privilégient l'automobile au détriment des piétons;
- L'église constitue un ensemble patrimonial remarquablement conservé;
- La plupart des grands arbres de la rue Victoria sont encore présents, mais la rue Cartier a perdu la plupart des siens et les plantations effectuées le long de la route 125 demeurent encore peu visibles.

La « Session-image » a ainsi retenu certaines orientations :

- Faire connaître les objectifs du PIIA (programme d'implantation et d'intégration architectural);
- Favoriser la rénovation de qualité des bâtiments en suggérant les matériaux, les couleurs et les styles par diverses mesures (législation, sensibilisation, mesures incitatives telles des exemptions de taxes pour la rénovation de façade);
- Protéger et planter des arbres;
- Prévoir de petites aires de repos à l'intérieur du noyau villageois et installer des bancs publics pour inviter à la promenade, en particulier dans le secteur de l'église;
- Améliorer l'affichage commercial;
- Mettre en valeur tout le potentiel du secteur du parc Lionel Ricard;
- Développer un concept de cohabitation des différents modes de circulation qui privilégie le déplacement sécuritaire des piétons et les cyclistes;
- Examiner différentes options pour réduire la densité et la vitesse automobile sur la rue Cartier.

3. Le guide d'aménagement

L'objectif de ce guide est de faciliter la planification des différentes interventions proposées en s'appuyant sur une vision cohérente des différents éléments à considérer. Il permet à la municipalité de Sainte-Julienne de programmer la mise en œuvre graduelle des différentes interventions en fonction des moyens disponibles. À terme, ces propositions pourront contribuer à améliorer l'image de la municipalité tout en améliorant la qualité du cadre de vie de ses habitants.

3.1 Les limites du territoire concerné par le plan d'interventions physiques

La figure 1 situe de noyau villageois dans la municipalité. La limite est est la route 125 de son croisement avec le chemin du Gouvernement au sud jusqu'au croisement avec cette même route au nord. La limite sud est le croisement entre la route 125 et le chemin du Gouvernement tandis que la limite nord est la jonction entre ces deux routes (125 et chemin du Gouvernement). La limite ouest est la Rue Albert.

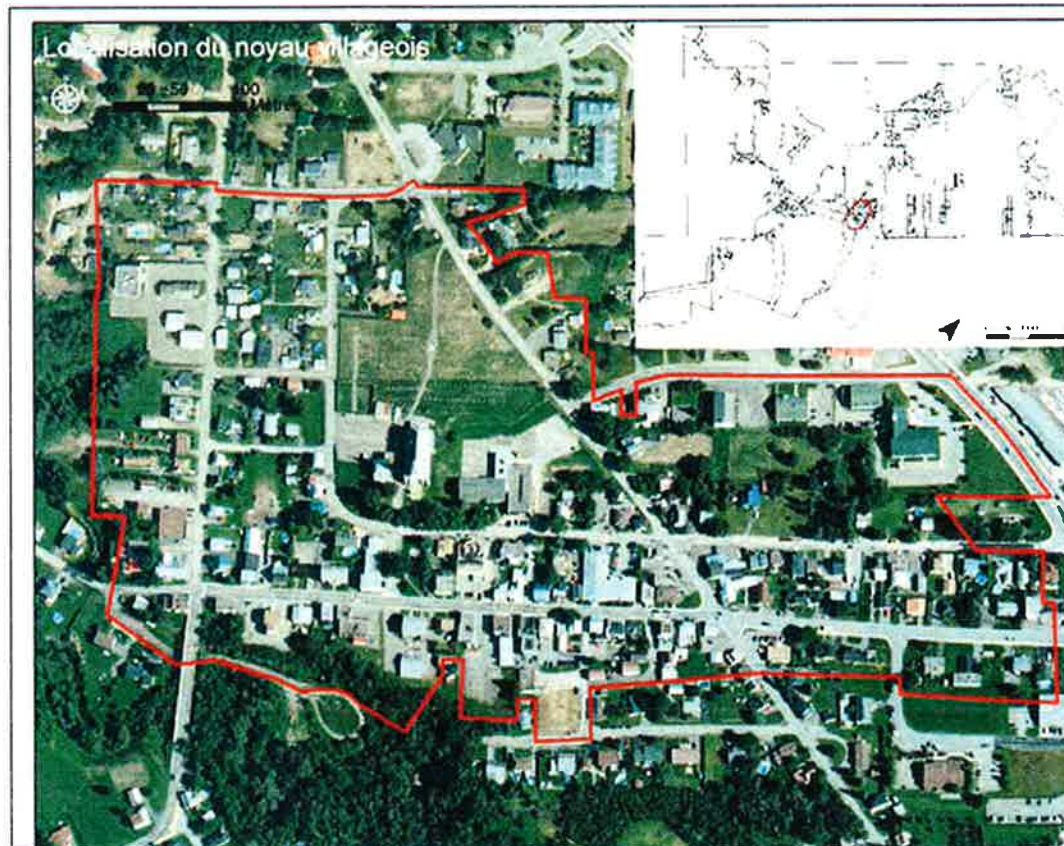


Figure 1. Localisation du noyau villageois

3.2 Les interventions applicables sur l'ensemble du territoire

Objectifs	Moyens
<p>A. Faire connaître le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) pour renforcer et protéger les traits caractéristiques de Sainte-Julienne et inciter les citoyens à contribuer à l'embellissement de leur cadre de vie.</p>	<p>> Produire et diffuser des dépliants, affiches ou tout autre outil permettant d'illustrer les avantages du PIIA avec des exemples concrets concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La protection des paysages et de la végétation; • La rénovation, réparation, transformation ou agrandissement de bâtiments existants; • Les nouvelles constructions; • Les bâtiments à vocation commerciale; • Les stationnements; • L'affichage commercial.
<p>B. Améliorer la sécurité réelle et perçue pour les différents usagers des rues principales.</p>	<p>> Délimiter les voies de circulation automobile avec des bordures et des aménagements paysagers pour canaliser et discipliner la circulation des véhicules.</p> <p>a. Réduire la dimension des entrées charnières (10 m maximum en zone commerciale, 9.20 m en zone résidentielle), et inciter les propriétaires à y implanter des aménagements paysagers.</p> <p>b. Aménager des traverses piétonnes afin de mieux signaler la présence des piétons en utilisant des matériaux tels que du pavé ou avec un marquage de couleur au sol et par des aménagements paysagers situés sur des avancées de trottoirs qui amènent les automobilistes à réduire la vitesse pour une plus grande sécurité.</p> <p>c. Planter des arbres et concevoir des aménagements paysagers en bordure des rues.</p>
<p>C. Favoriser le développement d'un réseau cyclable sécuritaire sur le territoire.</p>	<p>> Insérer une bande cyclable marquée au sol par une couleur distincte de l'asphalte sur la rue Cartier et le chemin du Gouvernement.</p> <p>> Implanter des supports à vélo aux endroits indiqués sur la figure 2.</p>

Objectifs	Moyens
	<ul style="list-style-type: none"> > Examiner la possibilité de connecter les bandes cyclables du noyau villageois avec le futur réseau de pistes cyclables de la municipalité.
<p>D. Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Signaler les principaux sites et bâtiments à caractère patrimonial avec des plaques (bâtiment de la MRC, église, moulin), ou des panneaux d'interprétation (emplacement des anciens moulins), etc. > Identifier les bâtiments qui nécessitent des travaux d'entretien et rencontrer les propriétaires afin de les sensibiliser aux objectifs d'améliorations physiques.
<p>E. Encourager les propriétaires à entretenir leur cour, leur terrain et à maintenir l'état de propreté de leur propriété ou de leur commerce.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Offrir des conseils pour l'aménagement paysager et la plantation de fleurs et arbustes. > Chaque année au printemps, organiser une corvée de nettoyage.
<p>F. Améliorer l'aménagement des stationnements de manière à ce que les véhicules ne cachent pas la trame bâtie ou les percées visuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Inciter les propriétaires à mieux délimiter les cases de stationnement des commerces et services avec des lignes de peinture et à les masquer si possible avec des aménagements paysagers. > Privilégier l'aménagement des aires de stationnement dans la cour arrière des bâtiments ou, si ce n'est pas possible, dans les cours latérales.
<p>G. Implanter un mobilier urbain qui s'intègre au cachet recherché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Implanter des bancs, tables, poubelles, supports à vélo, lampadaires, etc. qui s'intègrent bien à l'environnement et au cadre bâti en ayant recours aux matériaux qui font partie du patrimoine bâti de Sainte-Julienne: le bois, ou le fer forgé. > Implanter des poubelles de recyclage aux endroits stratégiques. > Bonifier l'éclairage des rues avec des lampadaires du même type que ceux existants sur la partie Est de la rue Cartier pour donner au noyau villageois un cachet approprié.

Objectifs	Moyens
	<ul style="list-style-type: none"> > Planter graduellement des panneaux d'information stylisés ou des colonnes Morris à différents endroits stratégiques comme l'Hôtel-de-ville ou le terrain de jeu, la bibliothèque, le secteur du Métro et le parc Lionel-Ricard pour informer la population et les touristes des activités dans la municipalité.
<p>H. Fleurir et décorer la ville (figure 3).</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Fleurir le futur pont. > Inciter les propriétaires à planter des bacs à fleurs pour fleurir Sainte-Julienne tout au cours de l'été. > En hiver, mettre en valeur les bâtiments par une décoration particulière.
<p>I) Développer des critères de qualité pour les enseignes commerciales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Déterminer des critères pour encadrer l'implantation des enseignes commerciales dans le respect des styles architecturaux et de l'environnement du noyau villageois de Sainte-Julienne.



Figure 2. Localisation des supports à vélos projetés



Figure 3. Exemple de bordure végétale de stationnement rue

3.3 Les secteurs d'intervention particuliers et les moyens à privilégier

Des interventions particulières sont proposées pour les secteurs suivants :

- La rue Cartier.
- La rue Albert.
- L'intersection entre la rue Cartier et le chemin du Gouvernement.
- Le chemin du Gouvernement.
- La rue Victoria.
- Le secteur de l'église et du parc Lionel Ricard.
- La rue Napoléon au coin de la rue Édouard.
- La rue Eugène Marsan.

3.3.1 La rue Cartier

Secteur situé entre la rue Albert et le chemin du Gouvernement

Objectif

À la suite des travaux de réfection prévus en 2012 avec la collaboration du MTQ,

- > Rehausser la qualité générale des différents éléments de surface de la rue en conciliant les exigences de sécurité pour les piétons et les cyclistes avec la fluidité du trafic automobile.

Moyens (voir figure 4)

- > Enfouir les fils afin, entre autres, de dégager les poteaux de la voie;
- > Élargir le trottoir sur le côté nord de la rue là où cela est possible;
- > Sur le côté sud : examiner la possibilité de transformer le trottoir étroit en une voie mixte piétons-cyclistes sécuritaire tout en tenant compte de la marge de recul disponible;
- > Pour bien délimiter cette voie réservée aux cyclistes et aux piétons, prévoir un marquage au sol comme de l'asphalte d'une couleur différente de l'asphalte de la rue; à l'est du carrefour avec le chemin du Gouvernement, poursuivre le marquage au sol du tracé de la piste cyclable dans la partie nord de la rue;
- > Implanter une large traverse piétonne sur la rue Cartier qui ferait la largeur de la rue Ste-Julienne plus celle du parc. Cette traverse serait de la même couleur que la voie piétonne.



Détails des aménagements suggérés :

- > Au n° 2396 (résidence funéraire André Légaré) et au n° 2418 (Revitalis'action Ste-Julienne): réduire la largeur des entrées charnières donnant accès au stationnement et implanter des aménagements paysagers en bordure de rue;
- > Au n°2446 (stationnement des bureaux du gouvernement): planter des arbustes pour masquer le stationnement



Figure 4. Aménagements à prévoir sur la rue Cartier

3.3.2 La rue Albert

Objectif
> Donner à la rue une finition qui harmonise son aspect général avec celui du noyau villageois
Moyens (voir figure 5)
> Implanter un trottoir jusqu'à la rue Aumont, du côté de la cour municipale (côté ouest de la rue); > Mieux délimiter la rue par des bordures de rue côté est; > Planter de la végétation.

Détails des aménagements suggérés :

- > Autour du n° 1484 rue Albert: réduire la largeur de l'entrée charnière donnant accès au stationnement; favoriser un aménagement paysager entre le futur trottoir et les vitrines à la place des stationnements et réduire la largeur de l'entrée charnière donnant accès au stationnement;
- > Au n° 1540 (bureaux de la MRC): réduire la largeur de l'entrée charnière des stationnements sud et nord en implantant à la place des lignes blanches sur le sol des îlots de végétation



Figure 5. Aménagements à prévoir sur la rue Albert

3.3.3 L'intersection entre la rue Cartier et le chemin du Gouvernement

Objectif
> Améliorer la sécurité des différents modes de circulation
Moyens (voir figures 6 et 7)
> Implanter des traverses piétonnes (avec un marquage de couleur au sol) dans le prolongement des trottoirs de chaque côté du carrefour sur la rue Cartier; > Implanter une traverse piétonne (avec un marquage de couleur au sol) de la maison rouge située au 1390 chemin du Gouvernement vers le restaurant Vieux Cartier; > Déplacer le panneau « stop » situé sur le chemin du Gouvernement direction nord pour l'approcher de l'intersection afin d'améliorer la visibilité des automobilistes; > S'assurer que les panneaux de stop indiquent qu'il y a bien un stop aux 4 coins Agrandir la zone fleurie qui délimite le coin du stationnement du restaurant; > Changer la lumière clignotante suspendue.



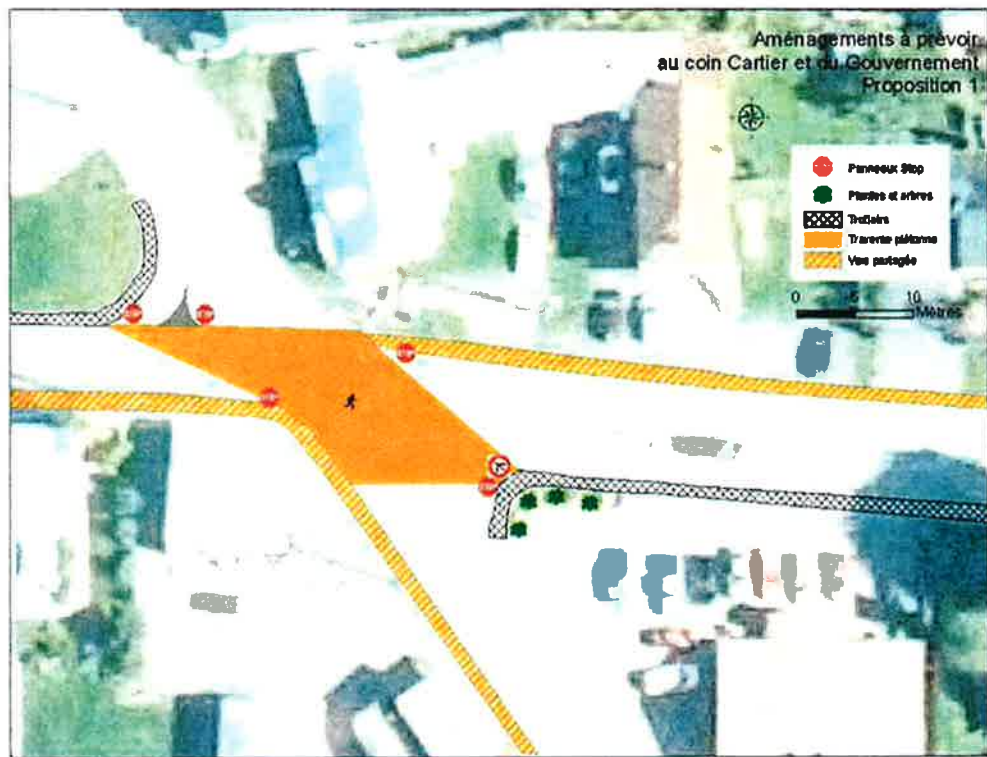


Figure 6. Option 1 de l'aménagement de l'intersection rue Cartier et Chemin du Gouvernement

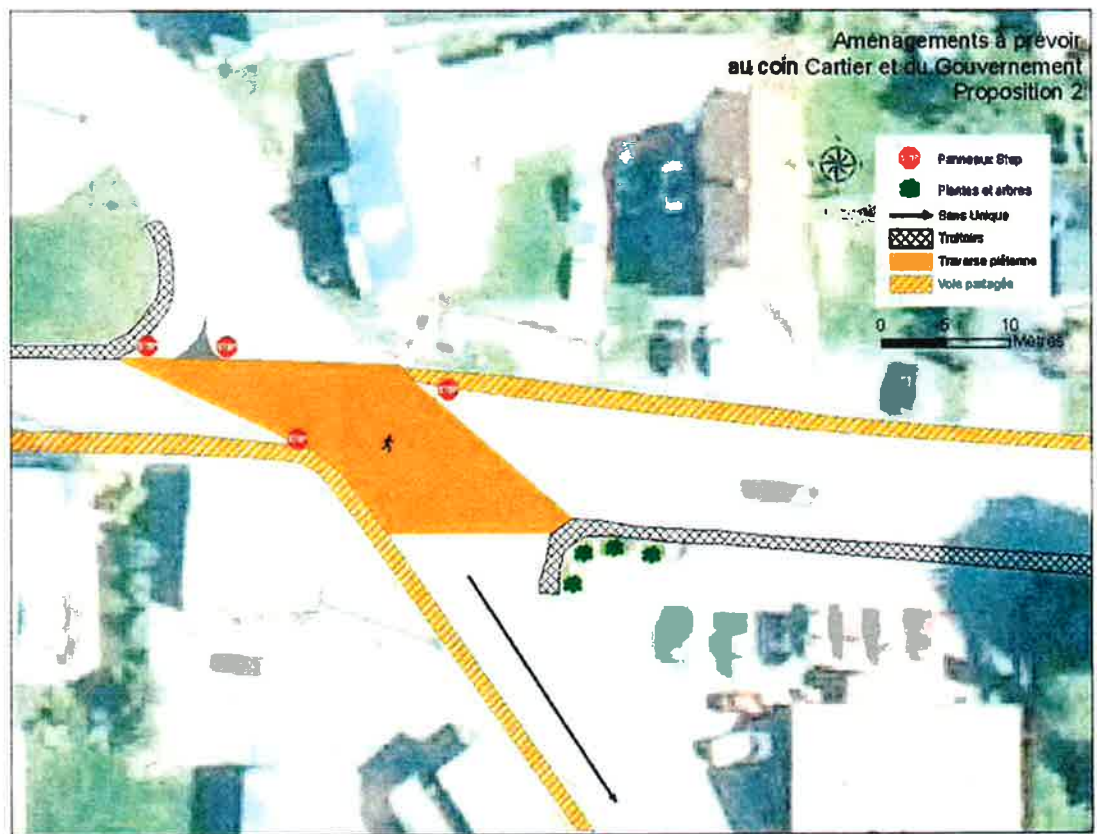


Figure 7. Option 2 (sens unique vers le sud) de l'aménagement de l'intersection rue Cartier et Chemin du Gouvernement

3.3.4 Le chemin du Gouvernement

Objectif
> Organiser l'aménagement de la rue pour lui donner une finition plus attrayante
Moyens
> Prolonger le trottoir sur le côté ouest; > Du côté est, délimiter la rue avec une bordure de béton.

Détails des aménagements suggérés :

- Au n° 2503 Victoria (Benoît Dupuis Extincteurs) et devant le Café-bistro Le Villageois : réduire la largeur de l'entrée charnière et implanter de la végétation entre les stationnements et le trottoir,

- Au coin de Victoria, agrandir l'îlot de végétation existant.

3.3.5 La rue Victoria

Objectif

- > Organiser l'aménagement de la rue pour lui donner une finition de qualité et améliorer la sécurité des écoliers

Moyens (voir figure 8)

- > Réparer les trottoirs du côté nord;
- > Déplacer tous les poteaux d'Hydro-Québec du côté sud de la rue;
- > Implanter une traverse piétonne (avec un marquage de couleur au sol) en face de l'escalier qui descend de l'église;
- > Évaluer la pertinence de supprimer le stationnement sur la rue au complet;
- > Végétaliser les stationnements des bureaux du gouvernement.

Détails des aménagements suggérés :

- Au n°2503 (Benoît Dupuis Extincteurs); réduire la largeur de l'entrée charnière
- Enlever le vieux poteau devant les bureaux de Service Québec
- Face à l'école : examiner la possibilité de réaliser sur le muret de l'école une fresque ou implanter de la vigne vierge, etc.
- Installer une bordure de béton à côté du parc Lionel Ricard



Figure 8. État de la rue Victoria

3.3.6 Le secteur de l'église et du parc Lionel Ricard

Objectif
> Protéger et mettre en valeur cet ensemble patrimonial pour en faciliter l'accessibilité à des activités populaires.
Moyens
> Élaborer un concept d'aménagement complet du parc avec une fontaine, des bancs publics et plus de lumières. > Près de l'église, examiner la possibilité d'aménager un stationnement le long de l'église (entre la cour de l'école et l'église) en veillant à bien l'intégrer dans l'environnement (végétation importante pour le cachet de la rue, pavement qui permette l'infiltration de l'eau et qui limiterait le ruissellement). Ce stationnement permettrait aux enseignants de l'école de se stationner ailleurs que sur la rue.

3.3.7 La rue Napoléon au coin de la rue Édouard

Objectif
> Protéger ce secteur qui a conservé la densité d'origine du village qui lui donne son cachet
Moyens
> Délimiter le bord de la rue côté ouest avec une bordure en béton; > Encourager les propriétaires à réaliser un aménagement paysager entre leur maison et le bord de rue; > Du côté de l'église, consolider le terre-plein en favorisant la construction d'un muret de pierre en collaboration avec la Paroisse.

3.3.8 La rue Eugène-Marsan

Objectif
> Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.
Moyens
> Pour mieux identifier la zone piétonne, souligner par un asphalté de couleur les voies réservées aux piétons et aux cyclistes (même couleur que la voie mixte piétonne-cycliste que sur la rue Cartier).